



VILLE DE SAINTE-ADELE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

DES RÈGLEMENTS 1200-2012-Z-30 ET 1200-2012-L-2

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 21 janvier 2019, adoptait les règlements suivants :

RÈGLEMENT 1200-2012-Z-30 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* visant à modifier les possibilités de développement résidentiel dans la zone Rb-004 et l’affichage des projets de développement résidentiel.

RÈGLEMENT 1200-2012-L-2 amendant le règlement de lotissement 1200-2012-L visant à modifier les dispositions relatives à la cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

La Municipalité régionale de comté Les Pays-d’en-Haut a délivré un certificat de conformité en date du 27 février 2019 pour ces règlements.

Les règlements sont déposés au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et est entré en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SAINTE-ADELE, ce 28 février 2019.

Le greffier,

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville, OMA